

ENGAGEMENTS DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DES COMMERCES DE GROS

PRESENTATION

Le secteur des commerces de gros est représenté par :

- **Près de 38 500 entreprises ;**
- **388 000 salariés ;**
- **Plus 89 000 projets de recrutements par an.**

L'activité des grossistes consiste à sélectionner, acheter, entreposer, vendre et livrer des marchandises à des acheteurs et distributeurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires et ce, quelles que soient les quantités vendues.

Du fait de son rôle d'intermédiation entre un amont constitué de producteurs et d'industriels auprès desquels les grossistes s'approvisionnent, et un aval composé d'une très large gamme d'acteurs professionnels (artisans du bâtiment, garages automobiles, commerces de détail, restaurants, collectivités et l'Etat pour la restauration collective et les marchés de travaux publics), les grossistes sont un **maillon incontournable dans les échanges économiques**.

Ce secteur, ayant peu de lien avec le consommateur final, est néanmoins un acteur essentiel du quotidien des Français ainsi que de l'attractivité et de la vie des territoires : **il irrigue tous les secteurs d'activité de l'économie, partout en France au plus près des clients professionnels**.

Du fait de leur rôle stratégique dans les chaînes d'approvisionnement et de distribution, les entreprises du secteur sont parmi les principaux supports de développement des agriculteurs et des industriels français : elles leur apportent des solutions pour la commercialisation des produits qu'ils fabriquent.

Le rôle de conseil est central dans la fonction de grossiste, celui-ci étant un « apporteur de solutions », proposant un service complet à ses clients professionnels :

- bâtiments, Industrie et biens d'équipement ;
- santé ;
- automobile ;
- produits manufacturés ;
- produits agricoles et alimentaires ;
- ...

Selon l'enquête France Travail « Besoins en Main-d'œuvre » (BMO) réalisée en 2023, les entreprises des commerces de gros envisageait 89 250 projets de recrutements dont près de 60% jugés difficiles.

Les métiers commerciaux et du transport et de la logistique connaissent les plus fortes difficultés de recrutement.

Les métiers dans les entreprises des commerces de gros

Les emplois sont répartis en 3 grandes familles de métiers :

1. **Les métiers commerciaux** représentant 35% des emplois.
On y retrouve les emplois suivants : Acheteur – vendeur, Commercial grands comptes, Commercial itinérant, Manager d'équipe commerciale itinérante, Manager d'équipe commerciale sédentaire, Responsable d'unité commerciale, Spécialiste efficacité commerciale , Spécialiste produit , Vendeur conseil à distance , Vendeur conseil en espace de vente , Chef de marché, Responsable e-commerce, ...
2. **Les métiers du transport et de la logistique** représentant 30% des emplois.
On y retrouve les emplois suivants : Chauffeur livreur, Magasinier, Préparateur de commandes, Manutentionnaire, Responsable d'entrepôts, Approvisionneur en distribution automatique, Réceptionnaire/vérificateur, ...
3. **Les métiers « support »** représentant 35 % des emplois, essentiellement des Comptables, Gestionnaires RH/Paie, Responsables marketing, Chargés de communication, Chefs de projet informatique, Responsables développement durable, ...

Formations recherchées par les entreprises :

Des premiers niveaux de qualification aux diplômes d'ingénieur ou d'écoles de commerce, de nombreuses formations peuvent mener aux métiers des commerces de gros et **les domaines d'activité variés sont accessibles quel que soit le niveau de qualification et/ou d'expérience professionnelle.**

Un certain nombre de postes sont donc accessibles y compris aux personnes non diplômées ou en reconversion professionnelle, et les possibilités d'évolution sont réelles.

Les grossistes encouragent leurs salariés à se former pour développer des compétences techniques, managériales, etc. En 2022, **plus de 86 000 salariés ont été formés dans les entreprises des commerces de gros**, essentiellement dans les domaines Commerce et vente, Transport Manutention-Magasinage, Comptabilité et gestion, Prévention hygiène sécurité.

Passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle, la formation en alternance est également privilégiée par les entreprises de la branche. **90% des alternants sont en emploi au cours des 6 mois suivant leur formation.**

Métiers visés par la branche dans le cadre de l'accord :

Dans le cadre de ce partenariat, la branche souhaite développer l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes accompagnés en CEJ et en PACEA par les missions locales, **vers les métiers de Chauffeur livreur (9%), Commercial itinérant (14%), Préparateur de commandes et Magasinier (16%).**

ENGAGEMENTS DES BRANCHES DANS LA CADRE DE L'ACCORD-CADRE

La branche des commerces de gros s'engage à mobiliser les entreprises en vue de contribuer à la découverte de ses métiers, à la qualification et à l'acquisition de compétences et d'expériences pour favoriser un meilleur accès des jeunes à l'emploi :

Auprès des entreprises adhérentes, la branche s'engage au travers l'opérateur de compétences AKTO à :

- promouvoir l'accord et le développement de collaborations entreprises et missions locales ;
- inciter les entreprises à transmettre leurs besoins en compétences aux missions locales ;
- encourager les entreprises à participer à des salons, forums, jobdating, organisés par les missions locales ;

- encourager les entreprises à proposer aux jeunes toute action leur permettant de découvrir le monde de l'entreprise, notamment à travers les immersions facilitées, les visites d'entreprises, les interventions de présentation des métiers dans les missions locales, des actions de parrainage (cf. les fiches actions annexées à l'accord-cadre) ;
- inciter les entreprises à mobiliser les dispositifs de formation adéquates (alternance, préparation opérationnelle à l'emploi (POE), ...) pour former les jeunes des missions locales notamment aux certificats de qualification professionnelle (CQP) de la branche ;
- rappeler aux entreprises l'intervention des équipes de l'opérateur de compétences, AKTO, dans la mise en place d'actions et de projets emploi-formation.

Après du réseau des missions locales, la branche s'engage au travers l'opérateur de compétences AKTO à :

- intervenir auprès du réseau afin de favoriser l'acculturation sur les métiers et environnements professionnels des commerces de gros ;
- mettre à disposition des études de la branche et de l'observatoires, diagnostics de territoire ;
- mettre en visibilité et faciliter l'accès à l'ensemble des outils de promotion des métiers.

Après de l'ensemble des partenaires signataires, la branche s'engage à :

- participer aux réunions et comités de pilotage,
- mettre en valeur le partenariat dans sa communication externe.

Signataires

Fait à Paris, le

La Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation professionnelle des Commerces de gros représentée par :

son président Jean-Marie ARGENCE (CFTC)

et

son vice-président, Roland MONGIN (COEDIS)



